



Secrétariat : NF

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 06 AVRIL 2021 A 15 H 00**

**COMPTE RENDU SUCCINCT**

L'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un compte rendu de séance de conseil municipal doit être réalisé et affiché sous un délai d'une semaine à la mairie et mis en ligne sur le site internet de la commune, s'il existe.

**Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 15h, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.**

**ETAIENT PRESENTS** : MM. ASCONE Guiseppe, KACIMI Fatiha, SIMON Jean-Louis, PIERARD Mariam, LIBERT Jean-Claude, FONTAINE Annie, VASAMULIET Hugues, MENAGE Régine, GOURLAND Benjamin, DESPEGHEL Daniel, BENGUESMIA Annie, LIBIER Marie Paule, DESCLAIR Patricia, BURILLON Jean-Jacques, MASSARELLI Gino, BOLTZ Sabine, HAUCH Éric, ZAHAFI Hafida, BOUTAOUS Fabienne, PIERARD Vincent, MADENE Saïda, SOUPLET Nicolas, VITRAND Romain, TAMI Ettore, HALABI Malika.

Mme CARON Nathalie a donné procuration à Mme KACIMI Fatiha  
Mr CONVENANCE Jean-Luc a donné procuration à Mr TAMI Ettore

**ETAIT ABSENT** : Mr MEUNIER Richard et Mr GOLINVAL Brian

Monsieur le Maire ouvre la séance.  
Madame BOUTAOUS Fabienne est désignée secrétaire de séance.

Approbation du Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 24 mars 2021 :  
Remarque formulée par Mr TAMI qui constate une erreur dans le prénom de madame CARON Nathalie et non Patricia.  
Cette erreur matérielle sera rectifiée.

Approbation adoptée, de la manière suivante : Unanimité

POUR	CONTRE	ABSTENTION
27	0	0

**Délibération 14.04.2021 – Rapport d'orientation budgétaire**

**Monsieur le Maire passe la parole à Benjamin GOURLAND qui procède à la lecture du document remis aux élus.**

Après avoir présenté le contexte général marqué par la crise de la COVID 19, Mr GOURLAND présente les grandes orientations de la loi de finances à partir de la page 22 ; puis les mesures en direction du bloc communal en page 25 à 31.

Mr GOURLAND présente ensuite la situation de la ville de Louvroil marquée par un ROB ambitieux en 2021. Viennent ensuite les tendances budgétaires et les orientations de la collectivité à partir de la page 34 du document.

Des recettes de fonctionnement de 6 563 656 € estimation 2021.

Concernant la fiscalité : à noter principalement une baisse de deux points du taux de la TFPB qui passe de 31.10 en 2020 à 29.10 en 2021.

Les dépenses de fonctionnement sont détaillées page 39 : notamment

Chapitre 011 : 1 800 000 €

Chapitre 012 : 5 113 000 € (hausse due au report de recrutement de 2020 à 2021 notamment)

Vient ensuite la présentation de la section d'investissement avec en dépenses : les projets (vidéo protection ; la parking CASADESUS, le RHI, la révision de l'AP/CP de l'accessibilité La création d'une AP/CP pour l'école.

Après cet exposé de Mr GOURLAND, le Maire reprend la parole et demande à l'assistance s'il y a des prises de paroles ou questions.

Mr le Maire rappelle que le ROB est une simple information ; il rappelle cette proposition de baisse des impôts de 2 points, et précise qu'il s'agit d'un choix électoral ; que néanmoins il convient d'être prudent pour les années à venir et qu'il faut maintenir l'objectif des économies.

Il précise que le projet d'école va coûter 6.3 millions d'euros avec seulement 1 million de recettes attendues pour l'instant.

Concernant l'importance de la masse salariale il rappelle que la ville comporte de nombreux services publics et qu'il convient de les maintenir.

Il précise enfin que la loi nous impose de respecter la règle des 1607 heures de travail annuel, et qu'une réflexion va être menée.

Madame Halabi prend la parole pour remercier le travail de la DGS.

Sans aucune autre remarque des membres du conseil municipal, le Maire clos les discussions et prend acte de cette présentation ; Le conseil municipal, déclare avoir pris connaissance de cette présentation du ROB à l'unanimité.

Ensuite Mr le Maire donne la parole à madame Halabi qui a posé une question orale transmise par mail.

Elle souhaite interroger le Maire sur le fait que la commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées n'est toujours pas mise en place alors qu'elle est obligatoire (article L2143-3 du CGCT et loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 imposant cette commission aux villes de 5 000 habitants et plus.

Mr le Maire passe la parole à Mr VASAMULIET, précédemment en charge du handicap lors du mandat précédent.

Il précise qu'une commission avait été créée dès 2008/2014 ; et qu'un diagnostic accessibilité a ensuite été réalisé de 2014/2020 avec un plan d'accessibilité et un budget dédié.

Il précise enfin qu'à la CAMVS, la commission intercommunale vient d'être installée il y a trois semaines.

Le Maire précise que cette thématique relève désormais de madame Libier.

Madame Halabi propose d'en faire partie afin de faire profiter de son expérience en ce domaine.

Madame Libier émet des réserves sur sa capacité à pouvoir gérer cette mission en plus de tout ce qui lui est confié ; elle précise par ailleurs ne pas être membre de la commission des travaux qui traite de ces questions d'accessibilité.

Madame Pierard souhaite rassurer madame Libier en lui proposant une aide logistique d'autres membres du conseil municipal.

Le Maire précise enfin que cette commission sera mise en place prochainement

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
27	0	0

**Séance Levée à 15h 58**

**Le Maire  
Guiseppe ASCONE**